

Publications des tribunaux

Communication

(art. 11 PCF en relation avec les art. 40 et 135 OJ)

A *Jean Marc Stampfli* (853.62.172.115)

Statuant sur le recours de droit administratif de Jean Marc Stampfli, Rua dos Sertanejos 122, BR-04258-060 São Paulo SP du 5 juillet 2002, le Tribunal fédéral des assurances, par arrêt du 25 novembre 2002, a prononcé:

1. La cause H 180/02 est rayée du rôle ensuite du retrait du recours.
2. Le dossier est transmis à la Commission fédérale de recours en matière d'AVS/AI pour les personnes résidant à l'étranger afin qu'elle impartisse au recourant un nouveau délai pour verser l'avance de frais.
3. Il n'est pas perçu de frais de justice pour la procédure fédérale.

Un exemplaire de l'arrêt ainsi que les annexes sont à votre disposition à la chancellerie du Tribunal fédéral des assurances.

4 mars 2003

Tribunal fédéral des assurances
p.o. du Président:

Le directeur de la Chancellerie

Communication

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.2003
Date	
Data	
Seite	1802-1802
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 076

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.